



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TER

Question orale n° 211

Texte de la question

M. Jean-Louis Leonard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la position de la SNCF qui a annoncé son incapacité à assumer la charge du développement du train express régional (TER) dont le besoin connu à ce jour est au minimum de 100 rames. Cette décision aurait de graves conséquences sur l'aménagement du territoire et le plan de charge des industries concernées. Il note cependant qu'il existe plusieurs solutions possibles afin de financer cette nécessaire amélioration des liaisons ferroviaires régionales. Il lui demande la position de son ministère sur ces différentes possibilités (financement par la SNCF, financement par une avance remboursable de l'État, financement mixte entre les régions intéressées et la SNCF...).

Données clés

Auteur : [M. Léonard Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 211

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1993, page 6734

Réponse publiée le : 3 décembre 1993, page 6861

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er décembre 1993